

ANNEXE I

Règlement d'examen

BREVET PROFESSIONNEL AGENT TECHNIQUE DE SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS	CFA ou sections apprentissage habilités Formation continue en établissements publics	Formation continue en établissements publics habilités	CFA ou sections d'apprentissage non habilités enseignement à distance Formation continue en établissements privés
---	---	---	--

Épreuves	Unités	Coef	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 :Entraînement physique et foncier		3						
E1 A : Anatomie et physiologie	U 11	1	C.C.F.	-	C.C.F.	-	ponctuelle écrite	2 H
E1 B : Élaboration d'un programme de préparation physique	U 12	1	C.C.F.	-	C.C.F.	-	ponctuelle écrite et pratique	1 H 30 + 30 min
E1 C : Performances physiques	U 13	1	C.C.F.	-	C.C.F.	-	ponctuelle pratique	
E2 :Action de prévention sur le terrain	U 20	2	ponctuelle pratique et orale	3 H	C.C.F.	-	ponctuelle pratique et orale	3 H
E3 :Intervention sur le terrain	U 30	3	ponctuelle pratique et orale	3 H	C.C.F.	-	ponctuelle pratique et orale	3 H
E4 :Environnement économique et géographique du transport	U 40	2	C.C.F.	-	C.C.F.	-	ponctuelle écrite	2 H
E5 :Environnement juridique du transport	U 50	4	ponctuelle écrite et orale	2 H et 15min (+ 15min prépa)	C.C.F	-	ponctuelle écrite et orale	2H et 15min (+ 15min prépa)
E6 :Expression française et ouverture sur le monde	U 60	3	ponctuelle écrite	3 H	C.C.F.	-	ponctuelle écrite	3 H
Épreuve facultative : Langue vivante étrangère	UF		ponctuelle orale	15 min	ponctuelle orale	15 min	ponctuelle orale	15 min